

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 13 janvier 2020 à 16 h à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Simon Paquin

Sont également présents :
M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

CE-2020-1-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2020-2-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2020-3-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 18 DÉCEMBRE 2019**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 décembre 2019, tel que soumis par le secrétaire, Me Jean-François Milot.

CE-2020-4-REC PROPOSITION ET APPUI / NOMINATION / EXO

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil municipal de proposer et d'appuyer la nomination de Mme la mairesse de Boisbriand, Marlene Cordato, en regard du poste à combler au sein du conseil d'administration d'Exo.

Que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate le maire pour signifier cet appui lors de l'assemblée du conseil d'administration d'Exo le 29 janvier 2020.

**CE-2020-5-DEC FCM / CONGRÈS ANNUEL ET SALON
PROFESSIONNEL / TORONTO / 4 AU 7 JUIN 2020**

ATTENDU QUE M. Marc-André Plante est maire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE M. Yan Maisonneuve représente la Ville de Terrebonne et le conseil municipal au sein de La Fédération canadienne des municipalités et qu'il est membre, entre autres, d'un comité permanent à propos des questions environnementales et du développement durable, du réseau des

municipalités francophones de la FCM, du caucus régional du Québec et du comité permanent des relations internationales ;

ATTENDU QUE M. Marc-André Plante et M. Yan Maisonneuve sont convoqués du 4 au 7 juin 2020 aux réunions des différents comités de la FCM qui se tiendront à Toronto ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Marc-André Plante et M. Yan Maisonneuve à participer aux différentes rencontres de la FCM qui se tiendront dans la Ville de Toronto du 4 au 7 juin 2020 et que les frais afférents au congrès soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2020-6-REC DEMANDE / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / COMMISSION
SCOLAIRE**

ATTENDU l'intention du gouvernement du Québec d'abolir les commissions scolaires afin de créer des centres de gestion scolaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de s'assurer que 100% du territoire de la Ville de Terrebonne se retrouve au sein d'un même centre de gestion scolaire ;

Il est unanimement résolu de recommander au conseil municipal de demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, de s'assurer que 100% du territoire de la Ville de Terrebonne se retrouve au sein d'un même centre de gestion scolaire.

Que copie de la résolution du conseil municipal soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, et au député de Terrebonne, M. Pierre Fitzgibbon.

**CE-2020-7-REC RÈGLEMENT 727-1 / TRAVAUX DE
STABILISATION DES BERGES D'UN TRONÇON
DU COURS D'EAU OUIMET-GASCON /
AUGMENTATION DU MONTANT DE L'EMPRUNT**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-1260-REC, adoptée le 13 novembre 2019, à l'effet d'adopter un règlement amendant le règlement 727 décrétant des travaux de stabilisation des berges d'un tronçon du cours d'eau Ouimet-Gascon afin d'augmenter le montant de l'emprunt pour le porter à 8 875 200 \$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 10 décembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 727-1 amendant le règlement numéro 727 afin d'augmenter le montant de l'emprunt pour le porter à 8 875 200 \$.

**CE-2020-8-REC RÈGLEMENT 428-12 / CONSTITUANT UN FONDS
LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À
L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES
(CARRIÈRES ET SABLIERES) / INDEXATION DU
MONTANT APPLICABLE**

ATTENDU QU'en vertu des articles 78.3 et 78.4 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et de l'article 125 du chapitre 18 des lois de 2008, les montants applicables pour le calcul du droit municipal

payable par l'exploitant d'une carrière ou d'une sablière doivent être indexés à chaque exercice financier ;

ATTENDU QUE pour l'exercice financier municipal de 2020, le taux d'augmentation qui sert à l'établissement du montant applicable en vertu de l'article 78.3 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) est de 1,9878 %, tel que publié dans la Gazette officielle du Québec, partie I ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 428 en conséquence ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 17 décembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 428-12 amendant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin d'indexer le montant applicable.

CE-2020-9-REC RÈGLEMENT 662-1 / REMBOURSER À LA MRC LES MOULINS LES COÛTS RELIÉS AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 5, 6, 7 ET 8 DU COURS D'EAU « RUISSEAU DE LA PLAINE » / MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES SUPERFICIES CONTRIBUTIVES / REMPLACEMENT DES ANNEXES B ET C

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-1253-REC, adoptée le 13 novembre 2019, à l'effet d'adopter un règlement amendant le règlement 662 ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux d'entretien des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau « Ruisseau de La Plaine » et prévoyant un emprunt au montant de 111 810\$, afin de modifier la répartition des superficies contributives et remplacer les annexes B et C ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 17 décembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 662-1 amendant le règlement 662 afin de modifier la répartition des superficies contributives et de remplacer les annexes B et C.

CE-2020-10-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 7 756 327,25 \$ préparée le 8 janvier 2020.

CE-2020-11-DEC PROLONGATION / CONSEILLER JURIDIQUE, GESTION CONTRACTUELLE ET AFFAIRES MUNICIPALES / DIRECTION DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat individuel de travail de Me Pierre Périgny à titre de conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales, à la Direction du greffe et affaires juridiques, en raison de l'absence pour maladie de Me Gilbert Desrosiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 20 décembre 2019 et de la Direction du greffe et affaires juridiques du 19 décembre 2019, que le comité exécutif prolonge,

jusqu'au 3 avril 2020, le contrat de Me Pierre Périgny au poste de conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales, à la Direction du greffe et affaires juridiques.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Me Pierre Périgny.

**CE-2020-12-REC CRÉATION / POSTE PROFESSIONNEL /
CONSEILLER EN SYSTÈMES D'INFORMATION /
DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION**

ATTENDU QUE la réalisation des projets ayant un volet technologique contenu dans le programme triennal d'immobilisation apportera une charge de travail importante au sein de la Direction des technologies de l'information ;

ATTENDU QU'il est devenu primordial d'ajouter une nouvelle ressource professionnelle à la Direction des technologies de l'information et que cette nouvelle ressource contribuera à la réalisation des projets du plan triennal d'immobilisation ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste professionnel de « conseiller en systèmes d'information » qui relèvera du chef de division applications, projets et géomatique à la Direction des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 17 décembre 2019 et de la Direction des technologies de l'information du 16 décembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption du nouvel organigramme de la Direction des technologies de l'information.

Que le comité exécutif recommande au conseil municipal la création du poste professionnel de « conseiller en systèmes d'information » à la Direction des technologies de l'information.

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2020-13-REC NOMINATION / CHEF DE DIVISION, AFFAIRES
JURIDIQUES ET ASSISTANT-GREFFIER /
DIRECTION DU GREFFE ET AFFAIRES
JURIDIQUES**

ATTENDU l'ouverture du poste de « chef de division, affaires juridiques et assistant-greffier » à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la nomination de Me Nathalie Bohémier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 20 décembre 2019 et de la Direction du greffe et affaires juridiques du 19 décembre 2019, de recommander au conseil la nomination de Me Nathalie Bohémier à titre de chef de division, affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, à compter du mardi 14 janvier 2020, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Me Bohémier soit fixé à l'échelon 7 de la classe 8, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2020-14-REC EMBAUCHE / DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION
ET FINANCES ET TRÉSORIER / DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU l'ouverture du poste de « directeur de l'administration et finances et trésorier » à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Nathalie Reniers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines, de recommander au conseil la nomination de Mme Nathalie Reniers à titre de directeur de l'administration et finances et trésorier à la Direction de l'administration et finances, à compter du lundi 10 février 2020, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Reniers soit fixé à l'échelon 5 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2020-15-REC SOUMISSION / ENTRETIEN D'ÉCLAIRAGE DE
RUES ET DE FEUX DE CIRCULATION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien d'éclairage de rues et de feux de circulation (SA19-9054) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 décembre 2019 à 11 h 04, à savoir :

Installume inc.	257 141,59 \$ t.t.c.
Laurin Laurin (1991) inc.	310 018,59 \$ t.t.c.
JNA Leblanc électrique inc.	323 597,14 \$ t.t.c.
Michel Guimont entrepreneur électricien Itée	348 969,25 \$ t.t.c. corrigé
Bruneau électrique inc.	884 824,61 \$ t.t.c. corrigé
Groupe Thermo-Lite inc.	976 367,70 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Installume inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 décembre 2019 de Mme Marie-France Turpin, directrice de l'administration et finances et trésorière par intérim ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 261 280,69 \$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 17 décembre 2019, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **INSTALLUME INC.**, datée du 4 décembre 2019, pour l'entretien d'éclairage de rues et de feux de circulation, pour un contrat d'un (1) an à compter du 31 janvier 2020 au 30 janvier 2021, le tout pour un montant de 223 650 \$ (taxes en sus)

**CE-2020-16-REC DÉFINITION / NOUVEL OBJET / RÈGLEMENT
PARAPLUIE NUMÉRO 687**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 212-06-2017, adoptée le 13 juin 2017, adoptant le règlement parapluie numéro 687 décrétant des travaux de stabilisation de talus de sites à risque, approuvé le 22 août 2017 par le MAMOT sous le no AM 289486;

ATTENDU QUE l'article 1 dudit règlement parapluie stipule la particularité de préciser les objets du règlement auprès du conseil municipal, et ce, au fur et à mesure qu'ils sont définis;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser un nouvel objet allant comme suit :

Objet no. 9

Travaux de stabilisation de la digue Terrasse-Mathieu;
(Enveloppe budgétaire au montant de 137 000 \$)

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 16 décembre 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption de la définition d'un nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 689, soit l'objet no 9.

QUE la Direction de l'administration et finances assure le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

**CE-2020-17-DEC APPUI / COMITÉ ÉCOLOGIQUE DU GRAND-
MONTRÉAL / SUBVENTION DE L'INSPQ / LUTTE
CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR**

ATTENDU QUE l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), en collaboration avec Nature Québec et le Conseil régional de l'environnement de Montréal, ont mis sur pied, depuis 2015, deux (2) projets, à savoir le programme « Milieux de vie en santé » (à Québec) et la campagne « ILEAU » (dans l'est de Montréal);

ATTENDU QUE grâce à ces initiatives, à ce jour, ce sont plus de 250 projets de verdissement qui ont été réalisés et que l'objectif est de lutter contre les îlots de chaleur;

ATTENDU QUE l'INSPQ souhaite reproduire ce projet dans d'autres villes du Québec pour le programme « Milieux de vie en santé » et que six (6) projets autres que Montréal et Québec seraient financés par cet appel de propositions, à hauteur d'un million de dollars par projet;

ATTENDU QUE douze (12) villes ont été ciblées pour les projets, soit des villes de plus de 75 000 habitants et que la Ville de Terrebonne en fait partie;

ATTENDU QUE la demande de subvention doit être déposée par un OBNL œuvrant dans la Ville;

ATTENDU QUE le Comité Écologique du Grand-Montréal (CÉGM), organisme qui œuvre dans le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur depuis 25 ans et qui a démontré son intérêt à collaborer avec la Ville de Terrebonne à la réalisation de ce projet, afin d'obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 1 million de dollars (1 000 000\$);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit transmettre une lettre d'appui à l'organisme CÉGM qui déposera la demande de subvention.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement, que le comité exécutif autorise la participation de la Ville de Terrebonne au projet de lutte contre les îlots de chaleur avec l'organisme Comité Écologique du Grand-Montréal.

QUE le directeur du génie et environnement soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'appui à l'organisme Comité Écologique du Grand-Montréal pour le dépôt de la demande de subvention pour la réalisation d'un projet sur le territoire qui va permettre la lutte aux îlots de chaleur.

**CE-2020-18-REC COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME /
RENOUVELLEMENT / MANDAT / CERTAINS
MEMBRES / APPEL DE CANDIDATURES**

ATTENDU QU'il est prévu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) soit composé de sept (7) membres résidants de la Ville, et ce, en vertu du règlement numéro 96 constituant le CCU ;

ATTENDU QUE le mandat de certains membres prendra fin le 16 janvier 2020 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 6 janvier 2020, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de renouveler, pour une période de deux (2) ans à compter du 13 janvier 2020, le mandat des résidents suivants pour siéger à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme :

- Serge Léger
- Jean-Pierre Boucher

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est mandatée à coordonner l'appel de candidatures afin de combler les deux (2) postes vacants du comité consultatif d'urbanisme.

**CE-2020-19-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER /
ORGANISMES DU MILIEU / SOUTIEN AUX
OPÉRATIONS**

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, de loisir et de culture pour jeunes, une demande de subvention a été déposée ;

ATTENDU QUE l'organisme demandeur a satisfait aux exigences de la Politique de reconnaissance de même qu'à celles du programme de subvention ;

ATTENDU QUE le Programme de subvention prévoit le versement d'une subvention annuelle de 7 \$, 9 \$ ou 12 \$ par participant résident à laquelle peut s'ajouter une bonification pouvant atteindre jusqu'à 15 % pour l'atteinte d'objectifs préétablis.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 3 janvier 2020, que le comité exécutif recommande au conseil municipal le versement de la subvention suivante :

Organisation du hockey féminin de Lanaudière
73 participants résidents à 9 \$ x 15 % de bonus

756 \$

**CE-2020-20-REC SUBVENTIONS AUX ORGANISMES / BUDGET
2020 / OCTROIS DIRECTS ET DÉPENSES
LOCATIVES**

ATTENDU la liste de subventions à être accordées à certains organismes soumis par la Direction du loisir et vie communautaire dans le cadre de la préparation budgétaire ;

ATTENDU QUE les organismes bénéficiaires de ce soutien financier ont satisfait aux exigences liées à la reconnaissance municipale ;

ATTENDU l'adoption du budget par le conseil municipal lors de la séance du 9 décembre 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser, à chaque début d'année, les subventions figurant dans les tableaux suivants :

Organismes Octrois directs	(\$)	Mode de versement
Zone ADOS Soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	96 624 \$	Mensuel 12 versements
Lachenaie Action Jeunesse Soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	48 312 \$	Mensuel 12 versements
Chevaliers de Colomb de Lachenaie Journée familiale de pêche	2 500 \$	1 versement
Comité de loisirs Georges VI Soutien au fonctionnement	1 300 \$	1 versement
Familles au sommet Soutien au fonctionnement (1 300 \$) Fête de quartier (7 500 \$)	8 800 \$	2 versements
Les Cobras de Terrebonne - Junior AAA (<i>protocole d'entente</i>)	40 000 \$	2 versements
Le Phénix du Collège Esther-Blondin (<i>protocole d'entente</i>)	20 000 \$	2 versements
Société d'histoire de la région de Terrebonne Maison d'histoire (<i>protocole d'entente</i>)	28 517 \$	1 versement
Groupe Plein Air Terrebonne (<i>protocole d'entente</i>) Fonctionnement - 918 035 \$ Entretien TransTerrebonne - 29 622 \$ Dette dameuse - 31 445 \$ (fin 2021) Service de la dette - 90 000 \$	1 069 102 \$	Mensuel 12 versements
Cité GénérAction 55 + Soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	251 562 \$	12 versements
Association du baseball mineur de Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Terrebonne Soutien opération (<i>protocole d'entente</i>)	8 000 \$	1 versement

Octrois directs		
Programme de soutien financier pour les organismes d'aide aux démunis		
Comité d'aide aux Lachenois (<i>protocole d'entente</i>) Soutien aux opérations (23 512 \$) Vérification des états financiers (4 000 \$)	27 512 \$	2 versements
Les Œuvres de Galilée (<i>protocole d'entente</i>) Soutien aux opérations (19 762 \$) Vérification des états financiers (4 000 \$)	23 762 \$	2 versements
Comité d'aide aux Plainois (<i>protocole d'entente</i>) Soutien aux opérations (19 762 \$) Vérification des états financiers (4 000 \$)	23 762 \$	2 versements
SEDAI T.S.S (<i>protocole d'entente</i>) Soutien aux opérations (19 762 \$) Allocation clientèle (6 718 \$) (8 073 personnes x 0.8321 \$) Vérification des états financiers (4 000 \$)	26 480 \$	2 versements

Dépenses locatives		
Comité d'aide aux Lachenois (<i>protocole d'entente</i>) Local rue Grande Allée	37 528 \$	Mensuel 12 versements
Pavillon de l'Harmonie (<i>protocole d'entente</i>) Loyer Popote roulante Les Moulins	14 637 \$	1 versement
Club de boxe l'Impérium (<i>Programme locaux dédiés</i>) Soutien à la location des locaux	21 561 \$	Mensuel 12 versements
Les Œuvres de Galilée (<i>protocole d'entente</i>) Soutien à la location des locaux	55 601 \$	Mensuel 12 versements
Chevaliers de Colomb de Terrebonne (<i>protocole d'entente</i>)	16 180 \$	1 versement

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 9 janvier 2020, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de verser les subventions aux organismes tel que ci-haut décrit et que soit autorisé les transferts budgétaires des postes comptables suivants, à savoir :

Du poste comptable : 76010-00-0000002966-0000000-76010-1	23 762 \$
Vers le poste comptable : 79000-00-0000002966-0000000-79000-1	23 762 \$

Du poste comptable : 76010-00-0000002964-0000000-76010-1	123 946 \$
Vers le poste comptable : 79000-00-0000002964-0000000-79000-1	123 946 \$

À cet effet, les certificats de disponibilité 2020-004 et 2020-005 émis par l'assistante-trésorière sont joints à la présente.

CE-2020-21-DEC SOUMISSION / RENOUELEMENT / CONTRAT CISCO SMARTNET 2020

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour le renouvellement de contrat Cisco SmartNet 2020 (SA19-8012);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 décembre 2019 à 11 h 01, à savoir :

Softchoice LP	94 202,60 \$ t.t.c. corrigé
Bell Canada	95 502,52 \$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Softchoice LP s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 13 décembre 2019 de Mme Marie-France Turpin, directrice de l'administration et finances et trésorière par intérim ;

ATTENDU QUE le dépassement des coûts des propositions en fonction du budget se justifie premièrement par l'oubli dans l'évaluation budgétaire que l'abonnement de notre plateforme de filtrage courriel devait d'être renouvelé pour une période de trois (3) ans, ce qui représente un montant de 23 170,91 \$ (t.t.c.) et pour le reste, il s'agit d'augmentations sur plusieurs produits vieillissants ainsi que le montant des taxes qui n'avait pas été inclus à l'estimé budgétaire ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information a prévu les crédits nécessaires à son budget 2020 et que le montant d'abonnement de 23 170,91 \$ (t.t.c.) est à répartir sur les années 2020, 2021 et 2022 de son budget de fonctionnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 23 décembre 2019, d'accepter la soumission de la société **SOFTCHOICE LP**, datée du 9 décembre 2019, pour le renouvellement de contrat Cisco SmartNet 2020, le tout pour un montant de 81 342,82 \$ (taxes en sus) prévu par le budget d'opération de la DTI 2020 ainsi que 2021 et 2022 pour la portion incluse de 20 153 \$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2020-0001 émis par la trésorière *par intérim* est joint à la présente.

CE-2020-22-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 h 28.

Président

Secrétaire